



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ENJEU

L'ASN n'est pas favorable à une poursuite de fonctionnement d'OSIRIS au-delà de 2015

Le 25 juillet 2014 l'ASN a rappelé dans son avis n° 2014-AV-0208 qu'elle n'était pas favorable à une poursuite de fonctionnement d'OSIRIS au-delà de 2015 compte-tenu de son niveau de sûreté actuel.

OSIRIS, réacteur de recherche de type piscine situé à Saclay et exploité par le CEA, permet l'irradiation de combustibles nucléaires ou de matériaux ainsi que la production de radioéléments à usage médical.

L'ASN pourrait toutefois examiner, pour la période 2016-2018, une démarche qui limiterait au maximum le fonctionnement du réacteur, en le réservant au seul objectif de pallier une pénurie de molybdène 99 (⁹⁹Mo). L'éventuelle prolongation de fonctionnement dans les conditions actuelles reste toutefois conditionnée à plusieurs facteurs :

- le constat par les autorités sanitaires d'un risque sanitaire avéré en raison d'une réelle pénurie de technétium 99 métastable pour des examens de médecine nucléaire diagnostique ;
- un fonctionnement du réacteur OSIRIS pour des durées strictement limitées à ces situations de risque sanitaire avéré et constaté ;
- un fonctionnement du réacteur OSIRIS strictement dédié à la production de ⁹⁹Mo, à l'exclusion de toute autre activité ;
- un renforcement adapté de la sûreté du réacteur OSIRIS ;
- des dispositions particulières de gestion des facteurs organisationnels et humains permettant d'assurer la sûreté de l'installation. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ **11 septembre 2014** : audition de l'ASN par la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte
- ▲ **29 sept. au 3 oct. 2014** : visite du site de Fukushima Daiichi avec la NRA
- ▲ **14 octobre 2014** : audition de l'IRSN
- ▲ **17 octobre 2014** : audition du comité scientifique de l'ASN

AGENDA

22-26 sept. 2014	29 sept. /17 oct. 2014	10 octobre 2014	23-24 octobre 2014
Conférence générale de l'AIEA Vienne (Autriche)	Fête de la science au centre d'information du public de l'ASN Montrouge	Séminaire inter CLI Valence (Drôme)	Réunion WENRA Stockholm (Suède)

L'ASN EN ACTIONS

Audition du directeur général d'ITER

Le 22 juillet 2014, le collège de l'ASN a auditionné M. Motojima, directeur général d'ITER Organization, qui a présenté l'avancement de la construction de l'installation nucléaire, l'organisation du projet et son bilan 2013 du point de vue de la sûreté. A la demande de l'ASN, cette présentation intégrait un point particulier concernant les modalités de surveillance des intervenants extérieurs ; M. Motojima ayant souligné les spécificités de l'organisation du projet ITER du fait de son caractère international, l'ASN a rappelé que celui-ci est soumis à la réglementation française et qu'ITER Organization est responsable de leurs actions en tant qu'intervenants extérieurs. L'ASN a demandé à ITER Organization de lui adresser par courrier un plan d'action relatif au renforcement de la surveillance des intervenants extérieurs. www.asn.fr

Loi sur la transition énergétique : l'ASN est auditionnée

Le président de l'ASN a été auditionné le 11 septembre 2014 par la commission spéciale en charge de l'examen préalable du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, présidée par François Brottes. P.-F. Chevet a détaillé devant les membres de la commission les propositions d'évolutions élaborées par l'ASN concernant le contrôle des activités nucléaires civiles. Celles-ci portent notamment sur l'information du public, l'encadrement du démantèlement des installations nucléaires (principe de démantèlement immédiat), le renforcement des pouvoirs de sanction et de contrôle de l'ASN ou encore le contrôle de la sécurité des sources radioactives. Le projet de loi sera examiné par l'Assemblée nationale en commission spéciale du 24 au 26 septembre 2014, puis discuté en séance publique de l'Assemblée dès le 1er octobre 2014. www.asn.fr

L'exposition : La sûreté nucléaire ? Question centrale !

Du 29 septembre au 17 octobre 2014, l'ASN participe pour la deuxième année consécutive à la Fête de la science. Elle propose au public de découvrir son exposition "La sûreté nucléaire ? Question centrale !" dans son centre d'information situé à Montrouge (92) : l'exposition permet, sur un mode pédagogique, de comprendre comment fonctionnent les centrales nucléaires, comment elles sont contrôlées afin d'en garantir un fonctionnement sûr, et quels enjeux de sûreté sont présents dans ces installations. L'exposition s'inscrit dans une démarche de "culture du risque" et permet d'appréhender les bases de la radioprotection. Des ateliers pédagogiques permettent aux visiteurs d'appréhender concrètement le phénomène de la radioactivité, naturelle ou artificielle, ses utilisations ainsi que les moyens de la mesurer et de s'en protéger. Cette exposition s'adresse à des publics d'adultes et de lycéens : les groupes scolaires peuvent bénéficier, sur demande, d'exposés spécifiques réalisés par des spécialistes de l'ASN. Plus d'information au 01 46 16 41 47 – info@asn.fr

Centre d'information de l'ASN, 15 rue Louis Lejeune – 92120 Montrouge
www.asn.fr

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE**Latresne (Gironde)****Irradiation d'un travailleur lors d'une intervention sur un gammagraphe défectueux**

Le 16 juillet 2014, le Directeur de l'agence régionale de l'Institut de soudure de Latresne a informé l'ASN de l'exposition accidentelle d'un travailleur, survenue le 11 juin 2014. Au cours d'une intervention de contrôle de soudure par gammagraphie réalisée par deux salariés de l'Institut de soudure sur un chantier à Pau, une source radioactive du gammagraphe s'est bloquée à l'intérieur de sa gaine d'éjection. L'un des opérateurs est parvenu à la remettre en position de sécurité dans le corps de l'appareil. Au cours de cette intervention, l'intervenant a été directement exposé au rayonnement émis par la source. La division de Bordeaux de l'ASN, qui a diligencé le 22 juillet une inspection réactive au siège de l'agence régionale de l'Institut de soudure pour éclaircir les circonstances de l'incident, a constaté que l'initiative prise par les opérateurs n'était pas conforme à l'autorisation délivrée à l'Institut de soudure pour utiliser des gammagraphes. L'ASN a souligné en outre le délai anormalement long pour déclarer l'incident ; elle a en conséquence classé provisoirement cet événement au niveau 2 de l'échelle INES. www.asn.fr

Dampierre-en-Burly (Loiret)**L'ASN fixe des prescriptions pour la poursuite du fonctionnement du réacteur 1**

Dans sa décision 2014-DC-0453 du 24 juillet 2014, l'ASN impose à EDF des prescriptions après le troisième réexamen de sûreté du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly. Après analyse de ce rapport, l'ASN considère que le niveau de sûreté du réacteur 1 est satisfaisant au regard des objectifs qu'elle a fixés pour le troisième réexamen. L'ASN impose toutefois à EDF des prescriptions complémentaires encadrant la mise en œuvre de modifications issues du réexamen de sûreté : elles prévoient notamment que les modifications qui restent à mettre en œuvre doivent l'être avant le 31 décembre 2015, à l'exception de trois d'entre elles relatives à la mise en place d'un dispositif de confinement du ciel de cuve du réservoir de traitement et de refroidissement d'eau des piscines, à la transmission d'une évaluation portant notamment sur le risque de colmatage des prises d'eau des circuits d'injection de sécurité et aux travaux visant à garantir la qualification sismique du système d'éclairage de secours de la salle de commande. Le dépôt du rapport du prochain réexamen de sûreté du réacteur 1 devra intervenir avant le 6 février 2022. www.asn.fr

COMPRENDRE**L'ASN présente les flux de transport de substances radioactives**

L'ASN assure le contrôle de la sûreté des transports de substances radioactives à usage civil. En 2012, afin d'améliorer la compréhension de flux de transport qui sont nombreux, l'ASN a mené une enquête auprès des détenteurs et transporteurs de substances radioactives, à qui elle a adressé un questionnaire portant sur les mouvements de ces substances en 2011. Sur la base des réponses obtenues et de l'analyse des rapports annuels des conseillers à la sécurité transport, l'ASN a réalisé une cartographie des flux de transport en France. Ces données, dont l'ASN a publié une synthèse sur www.asn.fr, permettent à l'ASN de mieux orienter ses actions de contrôle, et de mieux informer le public. www.asn.fr

Post-Fukushima**L'ASN présente à l'Autorité de sûreté américaine les exigences définies en France**

Le 31 juillet, Jean-Christophe Niel, directeur général de l'ASN, est intervenu lors d'une réunion publique de la Commission de la US NRC, l'Autorité de sûreté nucléaire des États-Unis, consacrée aux actions mises en œuvre pour prendre en compte les premiers enseignements de l'accident de Fukushima Daiichi.

A l'invitation de la US NRC, Jean-Christophe Niel a présenté les principales exigences définies par l'ASN pour les réacteurs du parc français (définition du noyau dur, mise en œuvre de la FARN...). A l'issue de cette réunion publique, Jean-Christophe Niel a rencontré Mark Satorius, Directeur Général de la US NRC, pour évoquer les actions de coopération en cours entre les deux Autorités.

Cuves des réacteurs**L'ASN suit la situation des réacteurs belges actuellement à l'arrêt**

Le 22 août, l'Autorité de sûreté belge (AFCN) a indiqué que les travaux d'analyse sur le matériau des cuves des réacteurs de Doel 3 et Tihange 2, débutés au printemps 2013, sont toujours en cours. Des indications de fissures ont été détectées sur les cuves de ces deux réacteurs à l'été 2012 et l'AFCN avait autorisé leurs redémarrages en mai 2013 à la condition que des analyses complémentaires soient effectuées par l'exploitant. Un rapport détaillé devra être remis à l'AFCN par l'exploitant, Electrabel, à l'automne 2014. L'ASN pourra être invité à contribuer au panel d'experts étrangers qui sera sollicité par l'AFCN pour analyser les résultats de ces tests. ; l'ASN participait au groupe d'experts internationaux mis en place en 2012 pour analyser la situation des deux réacteurs. www.asn.fr

VU SUR
asn.fr

► Audition de l'ASN sur le projet de loi sur la transition énergétique

LETTRE MENSUELLE ÉDITÉE PAR L'ASN

15 rue Louis Lejeune - CS 70013 - 92541 Montrouge Cedex
Tél. : +33 (0) 1 46.16.40.00 - info@asn.fr
Directeur de la publication : Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN
Directeur délégué : Alain Delmestre
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet
Conception, rédaction et réalisation : Max Robin - Fabienne Covard
ISSN : 2101-9762
Disponible sur www.asn.fr - Prochain numéro novembre 2014.

Suivez-nous sur le web et les réseaux sociaux :

www.asn.fr
www.facebook.com/asn.fr
<https://twitter.com/asn>

